

# L'INDÉPENDANT

ORGANE RÉPUBLICAIN

Des îles Saint-Pierre et Miquelon

**ABONNEMENT payable d'avance.**

St-Pierre, un an ..... 15 francs six mois 8 francs  
Pays compris dans l'Union postale un an 18 fr. six mois 10 fr.

Pour les ABONNEMENTS et les INSERTIONS,  
S'adresser, au Bureau du Journal, au Gérant

JOURNAL HEBDOMADAIRE  
PARAÎSSANT LE VENDREDI

Prix du Numéro 40 centimes

**ANNONCES payables d'avance.**

ANNONCES à la 4<sup>me</sup> page ..... 25 centimes  
Prix minimum d'une annonce ..... 2 fr. 50  
RECLAMES (la ligne ordinaire) ..... 50

Toutes communications doivent être remises, *au plus tard*,  
au bureau du Journal, le Matin matin à 10 heures.

Ce journal publie les annonces judiciaires légales.

SOMMAIRE.

Dépêches télégraphiques. — Election au Conseil général. — Profession de foi de M. P. Derouet. — Ouverture de la session du Conseil général. — Lettre à M. le Gérant. — Feuille officielle. — Une lettre ouverte à un père de famille. — Le vapeur *Iberia*. — Actes de probité. — Le Lieutenant Gauthier. — Etat-civil. — Mouvements du port. — Marées de la semaine. — Annonces et avis. — Feuillons : La Sorcière de Paris et les Blancs de Bretagne.

DÉPÈCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Les télegrammes suivants sont publiés par l'*Indépendant* sous la réserve qu'il n'entend nullement se rendre garant de l'exactitude des nouvelles que ces télegrammes renferment.

SERVICE FRANÇAIS

Paris, le 7 octobre 1887.

Le Résident général de France à Madagascar a amené son pavillon sur le refus du gouvernement Hova d'accepter l'exécuter donné aux Consuls étrangers par son entremise. Les dernières dépêches annoncent la reprise des relations avec les Hovas qui ont cédé.

M. Crispi, Ministre de l'Intérieur du Cabinet Italien, est allé visiter M. de Bismarck. Ce voyage occupe l'opinion sans l'inquiéter.

On dit qu'un décret réglera bientôt l'organisation de notre empire indo-chinois. Un gouverneur général sera nommé, ayant sous ses ordres un lieutenant-gouverneur de la Cochinchine, des Résidents généraux aux Cambodge et au Tonkin et un Résident supérieur en Annam. Les attributions du Conseil colonial de la Cochinchine seraient très amoindries.

L'indemnité à la veuve de Brignon sera de 50,000 francs.

Paris, le 12 octobre 1887.

Un général faisant partie de l'État-major du ministère de la Guerre mais dont la nomination à ce poste remonte

aux derniers mois du précédent Cabinet, vient d'être arrêté sous la prévention d'avoir fait obtenir des décorations de la Légion d'honneur à prix d'argent. Il aurait eu pour complice une dame Limousin qui a été également mise en état d'arrestation ainsi que deux autres personnes.

Un autre général qui fait partie du Sénat a eu à subir un interrogatoire à raison de sa participation supposée dans cette affaire. Chez la dame Limousin on aurait trouvé des lettres de plusieurs personnalités politiques considérables. Cet événement a produit une émotion générale et cause très grand scandale.

ELECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Dimanche prochain, doit avoir lieu, à l'île aux Chiens, l'élection du 13<sup>e</sup> Conseiller général : nombre néfaste qui prouve une fois de plus le peu de sympathie que M. H. de Lamothe a pour ses Conseillers généraux. Si, M. notre Gouverneur de cinquième classe, avait seulement un tant soit peu de considération pour nos Honorables malgré lui, il n'exposerait pas bénévolement l'un d'eux à voir le fil de son existence tranché par l'impitoyable Atropos dans le cours de l'année. Espérons que l'expérience normande de nos Anciens trouvera le biais pour déjouer ce vilain tour.

Revenant à notre élection, nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs la profession de foi de M. Dérout, qui est pleine de netteté et de bon sens. Nous estimons que les électeurs de l'île aux Chiens feront acte de sagesse et de convenance en donnant à leur adjoint spécial une nouvelle preuve de gratitude et de confiance. M. Dérout est en effet Conseiller Municipal depuis douze ans et adjoint spécial de la 2<sup>e</sup> section, c'est à lui et au défunt père Lemaréchal, d'heureuse mémoire, que l'île doit les améliorations que nous voyons s'élever chaque jour. Jamais les électeurs de la 2<sup>e</sup> section, ne trouveront plus de dévouement qu'en M. Dérout, qui a toujours été plein d'activité dans l'exercice de son mandat de

Conseiller, manquant rarement aux séances du Conseil qui, du reste, s'est toujours montré généreux à son endroit pour les diverses demandes faites en faveur de sa section. L'influence de M. Dérout dans ses fonctions est naturellement due à ses bons procédés vis à vis de ses collègues et surtout à la connaissance approfondie des besoins les plus urgents de la localité dont il a charge.

A la candidature de l'honorable M. Dérout on doit, dit-on, opposer celle de M. Le Buf, nous ne voyons pas bien quels sont les titres de ce dernier à briguer les suffrages des braves pêcheurs de l'île aux Chiens. M. Le Buf, nous le reconnaissions, est un adroit et fin commerçant dont l'adresse commerciale est connue, mais ce n'est pas là un titre de recommandation. Ce n'est pas parce que M. Le Buf a acheté quelques queues de morues, qu'il a droit aux faveurs des électeurs, ces derniers, qui sont toujours normands en élection, ne seront pas assez simples de croire que c'est pour leurs beaux yeux et pour leur faire plaisir que le candidat a acheté leurs produits : quand c'est uniquement dans le but d'en retirer un gros profit soit pour lui, soit pour ses commettants. Si M. Le Buf avait fait l'honneur à ses électeurs de leur adresser une profession de foi en règle, il nous aurait évité la peine de chercher des titres valables que nous ne trouvons pas. Il ne nous est même pas possible de nous raccrocher à son excès de patriotisme, constatez le au besoin : son bras droit, son homme de confiance, l'exécuteur de ses hautes œuvres est un Anglais, connu pour son peu de convenance envers les Français. Sa caisse et son quoi sont gracieusement mis chaque jour à la disposition des Anglais, qui trouvent chez lui aide et protection au détriment des Français. Tout chez ce candidat sent l'Anglais à distance, jusqu'à bord de ses goëlettes quoiqu'elles aient des noms de fleurs odorantes choisis pour la circonstance. On dit qu'elles n'ont pas armé cette année parce que Messieurs les Anglais lui ont conseillé de ne pas le faire ; en tous cas, ils n'ont pas eu l'œil. On dit aujourd'hui qu'elles armeront la campagne prochaine : bon augure, c'est que le Bill ne sera pas mis en vigueur, où ils auront encore

moins de nez qu'en 1887.

Il est cependant un pays anglais qui fait exception et qui n'a plus les sympathies de M. Le Buf ; c'est le Canada, (ce beau pays qui nous rappelle la France), depuis que son Gouvernement a eu la malencontreuse idée de saisir en fraude une grosse quantité de tabac, qui, suivant les apparences, était destinée à la maison dont M. Le Buf était alors le gérant et qui fut débarquée en rivière de Québec.

Quel mobile peut pousser M. Le Buf à franchir le seuil du Conseil général ? Ne croyez pas, braves électeurs, que ce soit pour se préoccuper de vos aspirations et de vos besoins, il ne les connaît pas. Permettez, il y a chez le candidat en question un côté beaucoup plus pratique des fonctions publiques que de s'occuper du bien-être général : c'est d'abord de penser à ses petites affaires et d'être là prêt à prendre la défense de sa caisse, de son quai, de son plein de marras, de ses magasins, de son Réseau téléphonique, de son Patent slip, de ses grèves etc., etc.

Dans tout ceci, nous ne voyons pas, électeurs, quels sont les droits de M. Le Buf à votre reconnaissance et à vos suffrages, puisqu'il n'a encore rien fait pour vous qui vaillie.

Au contraire M. Dérout, votre adjoint spécial, a tous les droits à votre gratitude et à recueillir vos suffrages ; depuis douze ans, il a sacrifié de son temps pour s'occuper de votre bien-être, et vous avez la preuve qu'il ne vous a pas marchandé sa peine. Vous savez en outre que vous pouvez compter sur lui en toute occasion : N'est-il pas toujours là parmi vous, prêt à vous renseigner sur l'accueil fait à vos demandes ? n'est-il pas toujours disposé à se charger de vos moindres sollicitations ? Tandis que votre autre candidat, vous ne le reverrez probablement pas d'ici la fin de son mandat, pas même pour vous acheter vos morues.

Votez donc pour M. Dérout et souvenez-vous du proverbe : plus on change plus mal on est.

MONS FRANÇOIS.

Ligneron, le seul qui demeurât impassible aux événements qui se passaient. Lorsque Marceline entra en scène, Raoul détourna la tête. Néanmoins Marceline l'aperçut, le reconnut et devint pâle ; pendant quelques minutes même, elle perdit presque la mémoire de son rôle.

En détournant la tête, Raoul aperçut près de lui un homme recouvert d'une cagoule noire et se faisant petit pour n'être pas reconnu.

— Est-ce bien cette demoiselle, messire ? demanda-t-il à voix basse au comte de Ligneron, en désignant Marceline du regard.

— Oui, c'est elle, répondit Raoul.

— Vos gens sont-ils prêts ?

— Ils attendent au coin de la rue de Jérusalem.

— C'est bien ; à tout à l'heure ! ...

— A tout à l'heure aussi le reste de la somme.

L'homme à la cagoule noire s'éclipsa. C'était Eustache, lieutenant de la Sorcière de Paris.

On le sait, à côté des charges qui leur étaient imposées par l'association, les Chevaliers du gibet pouvaient travailler pour leur propre compte. C'est ce qui arrivait en cette circonstance au lieutenant Eustache, qui ne connaissait pas les relations existant entre Marceline et Jean Hurrel.

Dans les instants que lui laissaient libres les devoirs de son état, Eustache exerçait le gentil métier de maraudeur, enlevage, coupeur de bourses ; à la tête de ses acolytes, il résidait dans les masures en ruines de l'Isle aux Vaches.

C'est là que Raoul avait été le trouver, — mis sur sa trace par un seigneur de ses amis, qui avaient souvent besoin des services du maraudeur. — Le voleur et le gentilhomme étaient bien vite tombés d'accord sur l'enlèvement de Marceline.

Ce n'était plus un simple caprice qu'éprouvait Raoul pour la gentille diapire ; c'était un amour profond, augmenté encore par les obstacles. Raoul donc, irrité par ses passions, était capable de tous les crimes pour arriver à son but. La jeunesse a des

conséquences terribles quand elle ne sait pas maintenir les effervescentes du sang. Lorsque fut achevée la représentation de la *sotie*, Louis XII se leva et le cortège se mit de nouveau en marche. Cette fois il se rendait à l'hôtel des Tournelles, résidence choisie par les rois de préférence à l'hôtel St-Paul.

A peine le monarque fut-il sorti, qu'un tumulte étrange se passa dans le Palais de Justice.

Une dizaine d'hommes envahirent en criant le sanctuaire des acteurs, les dispersèrent, saisirent Marceline malgré les cris du drapier et de son commis, et, sortant par une porte latérale du palais avant même qu'on eût songé à les poursuivre, ils gagnèrent la rue de Jérusalem, où Raoul attendait sa proie.

Il donna au chef des enlevageurs le reste de la somme promise, bâillonna Marceline évanouie, la plaça sur son coursier et disparut au galop.

Flipot, fouroyé de ce qu'il venait de voir, regagna sa demeure en pleurant ; mais il

FEUILLETON DE L'INDÉPENDANT.

N° 22

LA

SORCIÈRE DE PARIS.

Par TURPIN de SANSAY.

IX.

À quel événement peut donner l'entrée triomphale d'un roi ?

Aussitôt, de derrière un rideau vert tendu à l'extrémité de l'estrade, sortirent les acteurs ; la pièce commença.

Pendant que les spectateurs se livraient aux rires suscités par les drôleries qu'on débitait devant eux, un groupe de jeunes seigneurs se tenait au pied de l'estrade.

Au milieu d'eux on remarquait Raoul de

FEUILLETON DE L'INDÉPENDANT.

Reproduction autorisée pour le journal ayant traité avec la Société des gens de lettres.

## PROFESSION DE FOI

CHERS ÉLECTEURS,

Depuis 1875, votre confiance en moi vous a toujours fait me réélire Conseiller Municipal; en échange de cette confiance, depuis douze ans passés je n'ai pas cessé un instant de demander avec énergie des améliorations à notre situation. Je n'ai laissé pas une seule occasion, en assistant aux séances du Conseil municipal, de plaider la cause de l'île aux Chiens, et toujours j'ai obtenu qu'il soit fait droit à vos demandes. La preuve de ce que j'avance, vous l'avez sous les yeux dans les travaux qui ont été faits, dans ceux qui viennent d'être exécutés et dans ceux qui vont être entrepris prochainement. Mon passé au Conseil municipal vous garantit ce que je serais si je siégeais au Conseil général: Sans parti pris, je ne veux m'occuper que des intérêts de l'île aux Chiens. Vivant constamment au milieu de vous, à toute heure je vous mettrai au courant de ce qui aura été décidé; de votre côté à chaque instant, vous aussi, vous pourrez sans vous déranger me dire, sans la moindre gêne de langage, quels seraient vos besoins ou vos désirs.

Pour vous représenter, c'est indiscutable, il vous faut quelqu'un qui vive parmi vous, qui connaisse par lui-même tout ce que vous souhaitez voir se réaliser. Ce que j'ai fait pour vous jusqu'ici prouve suffisamment que je suis à la hauteur du nouveau mandat que je sollicite de vos suffrages; j'ose donc espérer que tous, même dans l'intérêt de notre section, vous me continuerez la confiance que vous avez toujours eue en moi, en votant pour votre dévoué et respectueux serviteur,

PIERRE DEROUET.  
Conseiller Municipal.

## OUVERTURE DE LA SESSION DU CONSEIL GÉNÉRAL

*La Feuille Officielle* du 10 septembre dernier a publié un décret fixant au 17 octobre l'ouverture de la session budgétaire du Conseil général.

Pour qui lit le rapport adressé à cette occasion, par le Ministre, au Président de la République, il est clair que, si la date du 17 octobre a été choisie plutôt que celle du 8 novembre demandée par les Conseillers, ce n'a pu être que sur la demande du Commandant de la colonie.

Pourquoi donc lit-on, trois semaines plus tard, en tête du n° du 1<sup>er</sup> octobre de la même *feuille officielle*, un avis télégraphique du Ministre annonçant un nouveau décret qui recule au 14 novembre l'ouverture que, quelques jours auparavant, on tenait tant à faire le 17 octobre?

Le Ministre a-t-il joué avec les décrets comme l'enfant avec un jeu de quilles ou n'a-t-il fait que céder aux plus insistantes prières et supplications de son subordonné M. de Lamothe?

Entre les deux hypothèses, je n'hésite pas. M. de Lamothe a fourni tant et tant de bonnes raisons, toutes plus convaincantes les unes que les autres, que le Ministre n'a pu faire autrement que de déchirer le premier décret pour lui en substituer un nouveau donnant satisfaction à son solliciteur.

Notre Commandant a-t-il bien donné au Ministre le véritable motif qui le guidait en demandant d'abord d'avancer,

ensuite de reculer la session qui paraît tant le préoccuper? Je parierais volontiers l'uniforme de feu mon Général-Lapin contre celui d'un gouverneur de 5<sup>e</sup> classe que ce motif a été au contraire soigneusement caché.

En faisant avancer la session au 17 octobre, on était sûr de la présence dans la colonie de tous les Conseillers et comme plusieurs d'entre eux, empêchés par leurs affaires personnelles, ne pourraient probablement pas assister à toutes les séances, on avait l'espérance d'enlever certains votes au gré de ses désirs. Mais le décret qui accorde un 2<sup>e</sup> conseiller à l'île aux Chiens étant tombé plus tôt qu'on ne l'attendait, on s'est ravisé et on s'est dit « Si, maintenant, nous faisions « reculer l'ouverture de la session jusqu'à après l'élection, nous aurions peut-être une voix de plus pour nous!... En manœuvrant bien, suivant les leçons que nous ont données nos anciens professeurs de l'école de la rue des Postes, nous devons arriver à faire élire un homme bien à nous et auquel nous aurons soin de faire prendre des engagements. Si nous réussissons, peut-être arriverons-nous à faire choir de son fauteuil présidentiel celui qui depuis 7 ou 8 mois nous empêche de dormir et aussi à nous faire délivrer le bill d'indemnité dont nous avons si grand besoin. »

Telle est, à n'en pas douter, la cause du renvoi au 14 novembre de la session qui devait s'ouvrir un mois plus tôt.

L'habile combinaison de M. de Lamothe produira-t-elle, si elle réussit, le résultat qu'il en attend?

C'est bien le moins de mes soucis.

Que l'île aux Chiens aie pour 2<sup>e</sup> conseiller un indépendant de caractère ou un très-humble serviteur du Commandant, c'est l'affaire de ses habitants. L'essentiel est qu'il se trouve, au Conseil Général, une majorité qui laisse de côté tout esprit de parti-pris, qui ne se fasse l'esclave de personne et qui s'occupe avant tout de mettre de l'ordre dans le gâchis qui règne dans l'administration de notre Colonie depuis l'entrée en fonctions du Commandant actuel. Je suis persuadé que cette majorité, qui a du reste toujours existé, se retrouvera, à la prochaine session, encore plus unie que jamais, quoi que dise et que fasse la coterie dont M. le Gouverneur passe pour être le chef occulte...

J'ai oui dire, il y a quelques jours, que M. de Lamothe avait annoncé son prochain départ en congé. Je ne sais ce qu'il y a de vrai dans cette nouvelle, mais j'espère que ce congé, si congé il y a, sera perpétuel et que le Ministre enverra le protégé de M. le Sénateur Hébrard faire preuve de sa capacité sous des climats moins rigoureux que le nôtre.

TRANQUILLE.

Saint-Pierre, le 11 Octobre 1887.

Monsieur le Gérant,

C'est dimanche prochain que nous allons nommer notre deuxième Conseiller général, jusqu'à présent je ne connais encore que 2 candidats et tous les deux sont venus me faire visite à mon humble cabane de pêcheur. Maître Derouet qui est

une de mes vieilles connaissances m'a dit tout simplement ceci:

Dis donc François je me présente pour le Conseil général. Y a longtemps que tu me connais. Si tu crois que je suis capable de soutenir les intérêts de l'île et de ses habitants je me recommande à toi.

Nous verrons ça que j'y ai répondu. Je ne vous dis pas oui mais je ne vous dis pas non. En fait de vérité je veux garder ma liberté.

Et sans m'en dire plus long il a continué ses visites plus loin.

L'autre candidat, celui qui demeure en ville et qui n'aime pas les dollars, celui là m'en a conté pendant plus de 2 heures. Il a d'abord commencé par me tirer son chapeau en m'appelant monsieur à tour de bras, puis il m'a demandé comment que je me portais ainsi que ma femme et mes enfants, c'était drôle pour moi qui ne l'ai jamais fréquenté. — Et puis il m'a raconté un tas de choses, qu'il vendait ses marchandises bien meilleur marché que les autres surtout quand il avait affaire aux gens de l'île, qu'il donnait toujours bon poids et bonne mesure, qu'il avait acheté de la morue cette année rien que pour faire plaisir aux pêcheurs, qu'il l'avait payée bien plus cher que tous les autres, 23 à 24 francs, qu'il aimait tout le monde de l'île plus que n'importe qui au point de leur faire le sacrifice de son temps et de ses intérêts à lui pour aller les représenter au Conseil général. S'il fallait raconter tout ce qu'il m'a encore débité, votre journal ne pourrait pas tout contenir. En fin de compte il m'a demandé de voter pour lui et de faire voter mes amis.

Ma foi que j'y ai répondu je ne vous dis ni oui ni non. Je ne veux pas m'engager sans réflexion. Je vois avec plaisir qu'il faut que vous nous aimiez beaucoup pour sacrifier ainsi vos intérêts aux nôtres. C'est une chose que ne voit pas souvent. Quant à ce que vous me dites du prix que vous avez payé la morue, vous êtes en retard mon bon monsieur. J'ai vendu la mienne 27 francs à un négociant qui ne demande pas à être notre conseiller général et qui me donne de l'argent comptant illégal sans même me demander à lui acheter des marchandises.

Il a paru pas content et il est parti en me saluant tout de même avec son chapeau qui était presque aussi haut que lui et en me disant au revoir Mossieu.

J'ai trouvé que la manière dont maître Derouet me demandait ma voix était plus convenable que celle de son concurrent. Je n'aime pas beaucoup les gens qui se vantent tant et qui ont l'air de tant aimer ceux qu'ils ne connaissent même pas.

Comme dans des choses de ce genre-là j'aime bien à consulter ceux qui sont plus instruits que moi, je suis allé en ville demander avis à un vieux négociant qui m'a rendu service plus d'une fois.

Voilà ce qu'il m'a dit :

Tu sais mon brave François, que je n'aime pas à m'occuper de politique. Je n'ai jamais voulu être dans les affaires publiques et je m'en suis bien trouvé mais il faut cependant qu'il y ait des gens qui s'en mêlent. C'est aux électeurs de bien choisir leurs mandataires.

Tu viens me demander pour lequel des deux candidats il faut voter. Il y en a un qui te fait de belles promesses. A l'entendre il te fera pêcher de la morue quand il n'y en aura pas du tout, il te l'achètera très-cher quand elle ne vaudra sou, il te guérira quand tu seras malade. Tout cela est bien beau mais souviens-toi du proverbe qui dit que promettre et tenir sont deux. Ton candidat de ville qui te fait tant de politesses aujourd'hui et qui demain te regardera par-dessus l'épaule ne cherche qu'une chose. C'est d'arriver Conseiller général pour faire ses affaires à lui. Quant à celles de l'île aux Chiens, mais mon pauvre François il s'en moque comme de toi et de tous tes camarades. Quel intérêt veux-tu que cet homme là ait à prendre ceux d'un endroit qu'il n'habite pas, où il ne possède rien et où il n'a aucun parent. Si cette année il a acheté quelques quintaux de morues sur l'île c'est parce qu'il voyait de loin et qu'il pensait vous allécher pour l'élection de dimanche. Il comptait vous forcer la main. Et puis combien qu'il vous les a payées vos morues. 3 et 4 francs de moins que les autres acheteurs qui ne se posent cependant pas comme vos bienfaiteurs et enfin, s'il a acheté c'est qu'il pensait y gagner de l'argent. Rappelle-toi bien d'une chose c'est que à tort où à raison ton candidat de ville passe pour vouloir voter 15,000 francs de gratification par an à ton Délégué et pour vouloir faire établir un entrepôt. Et tu sais, l'entrepôt c'est la ruine de la petite pêche, sa ruine totale. Le gouvernement a payé pas mal de primes sur des morues et des roses anglaises entrées en fraude. Ce sera bien autre chose quand il y aura un entrepôt car la fraude

sera bien facile. Ça amènera alors forcément la suppression des primes et tu sais s'il n'y a plus de primes les petits pêcheurs pourront plus bagager et aller chercher fortune ailleurs. Ce jour-là il n'y aura plus besoin de Conseillers généraux pour l'île aux Chiens car il n'y aura plus personnes.

Pour ce qui est de ton autre candidat, maître Derouet, tu le connais aussi bien que moi, voilà 10 ou 12 ans que vous l'avez pour Conseiller municipal et plus d'un an comme adjoint. On m'a dit que depuis qu'il était adjoint il avait fait faire plus de travail sur l'île qu'il n'en avait été fait dans les 3 ou 4 années précédentes et que pourtant le Conseil municipal ne vous avait pas alloué plus de fonds que d'habitude. Ça prouve que Derouet ne fait pas de phrases, qu'il ne passe pas son temps à chanter ses louanges, mais qu'il agit.

Voilà tout ce que je puis te dire. A toi de voir maintenant ce que tu as à faire. Tu es un citoyen libre. Prouve-le en votant à ta guise et sans subir la volonté ni les menaces de personne.

J'ai moi bien réfléchi à ce que m'a dit M. Z... Je me suis demandé en l'honneur de quel saint, si ce n'était pas de son saint à lui, que le candidat de ville pourrait nous vouloir tant de bien. Ce dévouement-là me paraît louche. Il me rappelle une fable que m'avait apprise mon maître d'école et où il y avait :

Ce bloc enfanté ne me dit rien qui vaille

Le candidat pourra bien devenir le chat de la fable et si nous l'écoutes nous pourrions bien être les souris et être croqués comme elles.

Ma foi tout bien compté, tout bien pesé je vois que l'on n'est encore jamais mieux servi que par les siens. Derouet est des nôtres. Nos intérêts sont les siens. Il ne cherche pas à être décoré pas plus qu'à être amiral ou général. Je sais bien qu'il ne votera jamais l'établissement d'un entrepôt, qu'il ne votera jamais des gratifications à un Délégué inutile pour nous faire augmenter nos impôts, je sais bien qu'il n'ira pas au Conseil Général pour se faire le petit chien de l'Administration mais pour défendre les intérêts et les finances de la colonie. Je voterai donc pour Derouet, M. le gérant et je vous prie de dire à ceux de l'île que vous connaissez de faire comme moi.

Je suis bien votre serviteur,

FRANÇOIS DESGRAPPINS  
pêcheur à l'île aux Chiens.

## FEUILLE OFFICIELLE

du 8 Octobre 1887.

## AVIS

Conformément aux instructions contenues dans la dépêche ministérielle, en date du 3 septembre 1887, en vertu de laquelle le Commandant de la colonie a pris son arrêté du 28 septembre 1888, n° 178.

Le Chef du service Administratif de la Marine a l'honneur d'informer les intéressés, qu'un concours pour l'emploi de Commis de 3<sup>e</sup> classe du commissariat de la Marine, affecté au service des colonies, sera ouvert à St-Pierre et Miquelon le 9 janvier 1888, à 3 heures du soir.

Les candidats devront se faire inscrire sur une liste ouverte à cet effet, au secrétariat du Chef du service administratif.

Les candidats devront produire les justifications constatant qu'ils sont français ou naturalisés et qu'ils réunissent les conditions d'âge exigées par l'art. 7 du décret du 14 mai 1884 lequel est ainsi conçu :

*Article 7. Les Commis de 3<sup>e</sup> classe sont recrutés dans la colonie où se produit la vacance à l'aide d'un concours dont les conditions et les formes sont déterminées par le Ministre.*

Pourront prendre part à ce concours :

1<sup>o</sup> Les employés servant dans les bureaux du commissariat de la Marine affectés au service des

Mère, je veux savoir... dit-il d'une voix tremblante.

— Du courage, enfant ! ...

— De quoi s'agit-il donc ? ... Marcelline ?

— Enlevée, Jean, elle est enlevée ! ...

— C'est impossible !

— Tout à l'heure, après le festin royal au Palais de Justice, des hommes sont arrivés...

— Des hommes, dites-vous ? il n'y en a qu'un capable de cette lâcheté... c'est Raoul de Lignerolles.

— Tu ne te trompes pas, enfant, c'est bien lui !

Jean Hurrel tomba anéanti.

Une sueur froide perla sur son front ; une grande douleur étreignit son âme.

La mère et le fils pleurèrent longtemps ensemble; Maguelonne puissa dans son cœur les plus tendres consolations.

Puis elle raconta à Jean les détails que lui avait transmis Eustache.

(A suivre.)

était obligé de s'appuyer sur le bras de Coquillard pour ne pas tomber.

Lorsqu'il atteignit sa boutique du Chat noir, la raison du pauvre père semblait perdre.

Après avoir accompli son enlèvement, Eustache congédia ses acolytes et gagna la première arche du pont au Change, sous laquelle se cachait Maguelonne.

Pour deux causes, la Sorcière avait voulu sortir ce jour-là de sa caverne, malgré l'ordre d'arrestation qui pesait sur sa tête. La première de ces causes était qu'elle voulait voir son fils, au domicile duquel elle espérait atteindre, à la faveur de l'animation populaire; la seconde cause consistait à découvrir, aux côtés du roi, de Cossac, l'homme envouté, et de le désigner aux Chevaliers du gibet, afin qu'ils ne se trompent pas dans l'exécution des décisions arrêtées.

C'est Maguelonne qui avait interpellé le roi Louis XII lors de l'allégorie de la porte St-Denis; puis, à l'aide d'un costume de femme du peuple, elle avait atteint le pont

au Change sans avoir rencontré le lieutenant criminel, qui, retenu par une indisposition légère, n'avait pu sortir pour assister à la réception triomphale.

Elle se disposait donc à quitter sa cache pour se rendre rue de la Harpe, lorsque Eustache parut à ses yeux, et raconta l'enlèvement de la jeune fille.

— Comment se nomme celui qui t'a payé? demanda Maguelonne.

— Le comte Raoul de Lignerolles.

— Et la jeune fille enlevée se nomme Marcelline... Marcelline Flipo', n'est-ce pas ?

— Oui, la fille d'un drapier de la rue de la Réale...

— Eustache, tu as commis là une infamie !

— Expliquez-vous, maîtresse...

— Marcelline est la fiancée de Jean Hurrel.

Le lieutenant baissa la tête et flétrit le genou.

— Relève-toi!... A faute commise il faut la réparation... C'est toi qui l'as enlevée,

c'est toi que je charge de la retrouver... de la retrouver saine et sauve, entends-tu?... je le veux!... ou je te chasse!...

Eustache se redressa avec énergie.

— Non-seulement je la retrouverai, s'écria-t-il avec la rage du fidèle serviteur pris en faute, mais encore, je le jure, je ferai payer cher cet enlèvement à celui qui me l'a conseillé!...

Et il disparut.

Maguelonne quitta l'arche du pont au Change, et gagna la rue de la Harpe.

colonies, dans les conditions prévues par l'art 1<sup>er</sup>  
du décret du 20 avril 1875;  
2<sup>e</sup> Les officiers marins et les sous-officiers des  
corps de troupes de la Marine, libérés du service;  
3<sup>e</sup> Les sous-officiers de l'armée de terre, libérés  
du service.

Les candidats devront être âgés de 18 ans au  
moins et de 30 au plus, à moins qu'ils ne comptent des services antérieurs leur permettant de réunir, à 56 ans, le nombre d'années de service exigé pour l'obtention d'une retraite.

Les candidats devront, en outre, déposer les pièces suivantes :

1<sup>e</sup> Une expédition de leur acte naissance.

2<sup>e</sup> Un certificat constatant les services qu'ils auraient rendus dans l'une des carrières publiques.

3<sup>e</sup> Un certificat de bonne vie et mœurs, délivré par le Maire de la commune où est située leur résidence;

4<sup>e</sup> Un certificat du Conseil de santé constatant qu'ils sont propres au service.

5<sup>e</sup> Les diplômes universitaires dont ils pourraient être pourvus;

6<sup>e</sup> Un extrait de leur casier judiciaire sur papier libre et leur certificat de bonne conduite, s'ils résultent des services militaires;

La liste des candidats sera close le 25 décembre 1887.

Le concours ne comprend que des épreuves écrites, savoir :

1<sup>e</sup> Une dictée d'au moins deux pages qui, après avoir été écrite rapidement, devra être recopiée à main levée, de manière que le jury puisse apprécier, dans l'une et dans l'autre de ces conditions, l'écriture des candidats et leur orthographe;

2<sup>e</sup> Une composition sous forme de réponse à diverses interrogations portant sur les principes élémentaires de la grammaire française;

3<sup>e</sup> Un problème d'arithmétique;

4<sup>e</sup> Une composition sous forme de réponse à diverses interrogations portant sur les principes élémentaires de l'arithmétique, sur le mesurage, le cubage et le système métrique;

5<sup>e</sup> Une épreuve semblable, en ce qui concerne la géographie.

Les candidats sont prévenus que, d'après le tarif annexé au décret du 14 mars 1884, la solde de l'emploi des commis de 3<sup>e</sup> classe du commissariat de la Marine, affectés au service des Colonies est fixée à 1,400 fr. sur le pied d'Europe et à 2,500 fr. sur le pied colonial.

Pour tous autres renseignements, les candidats pourront s'adresser au secrétariat du Chef du service administratif.

Le concours pour l'emploi de Commis de 3<sup>e</sup> classe du Commissariat de la Marine aux Colonies, sera ouvert à St-Pierre dans la salle des séances du Conseil privé, le lundi 9 janvier 1888, à 3 heures du soir. L'appel des candidats se fera à deux heures et demie par le Chef du service administratif de la Marine, assisté de deux officiers ou fonctionnaires qui seront ultérieurement désignés.

La liste ouverte le lundi 3 octobre 1887, au secrétariat du Chef du service administratif de la Marine, sera close le 25 décembre prochain, à 3 heures du soir.

Par dépêche ministérielle, en date du 16 septembre 1887, M. Rouard, commis de 3<sup>e</sup> classe du commissariat de la marine, est appelé à continuer ses services au Sénégal. Cet employé prendra passage sur le steamer français *Ibérie*, à l'effet de se rendre en France, pour de là être dirigé sur sa nouvelle destination.

Par décision du Chef du service administratif de la marine en date du 7 octobre 1887, M. Leroux, commis de 1<sup>re</sup> classe de la marine, débarqué dans la colonie à la même date est appelé à continuer ses services au bureau de l'Inscription maritimes et armements.

#### MUTATIONS DANS LE SERVICE JUDICIAIRE

Un congé de convalescence pour France a été accordé à M. Maurice Caperon, Président du Conseil d'appel aux îles St-Pierre et Miquelon.

M. Vénot, Juge-Président du tribunal de 1<sup>re</sup> instance, est nommé Président du Conseil d'appel pendant la durée du congé accordé à M. Caperon.

M. Anthoine, greffier des tribunaux est nommé provisoirement Juge-Président du tribunal de 1<sup>re</sup> instance.

M. Siegfriedt, commis-greffier est nommé greffier p. i. des tribunaux.

Avant d'entrer en fonctions MM. Vénot, Anthoine et Siegfriedt, prêteront le serment prescrit par la loi.

#### UNE LETTRE OUVERTE A UN PÈRE DE FAMILLE

Vous me demandez de vous donner sur les assurances sur la vie mon opinion motivée et revêtue de ma signature. Pourquoi cela? Quoiqu'il en soit, je vais vous donner mon opinion d'une façon aussi explicite et aussi catégorique, qu'il m'est possible de le faire. J'ai foi dans l'assurance sur la vie. J'y crois fermement, chaleureusement, par principe, parce que j'y ai mûrement réfléchi, et y ai gagné quelque expérience.

Que mon lecteur, homme riche, qui n'a jamais connu les angoisses de l'incertitude qui pèse sur l'avenir de sa femme et de ses enfants; qui n'a jamais été torturé sur un lit de douleur par l'incessante et cruelle pensée que la Maison des Pauvres deviendra l'asile de sa famille, quand lui-même descendra dans la tombe; que ce privilège de la fortune, dis-je, ne se hâte point de sourire dédaigneusement à la lecture de cette profession; mais qu'il médite attentivement sur les considérations, sur lesquelles elle s'appuie. Qu'il veuille bien remarquer que j'admets, en thèse générale, que certains hommes, eu égard à leur position exceptionnelle, et aussi à certaines particularités inhérentes au caractère ou au tempérament, ne sentent point la nécessité pour eux d'une assurance sur la vie; seulement, je le prie de vouloir bien se mettre, pour un instant, à la place de ceux qui ont femme et enfants, ou charge de quelqu'autre personne, et qui se demandent avec anxiété ce qu'il adviendrait de tous ces pauvres êtres, si la mort leur enlevait le seul appui. Voilà, cependant, qu'elle est la situation de la grande majorité des hommes; et ma foi dans l'assurance sur la vie a, pour eux, deux raisons d'être.

1<sup>e</sup> Elle les oblige à faire des économies. Un homme peut placer de l'argent dans une Caisse d'Epargne; mais, dès qu'il assure sa vie, c'est à la Compagnie d'assurances qu'il le verse. Delà une obligation pour lui d'économiser, et de remplir fidélement ses engagements. Elle met, en un mot, l'assuré dans l'absolu nécessité de mettre, chaque année, quelques dollars de côté, comme réserve pour l'avenir.

Lorsqu'un homme et sa femme comprennent bien la valeur qu'acquièrent dix à cinquante dollars économisés, tous les six mois, non pour la jouissance du jour ou du lendemain, mais pour les besoins réels de la vie à venir, ils ont fait déjà un notable progrès. La Caisse d'Epargne nous donne une leçon, à cet égard; mais la Compagnie d'assurances nous la donne bien mieux en-

core. Elle est la grande initiatrice à l'économie rationnelle et fructueuse.

2<sup>e</sup> Dès le point de départ, elle nous prépare à une éventualité qui fait la préoccupation constante de la plupart d'entre nous — notre propre mort. On peut supporter la pauvreté avec assez de résignation, car, quand elle n'atteint que nous, elle n'est pas toujours une calamité; de même, la richesse, loin d'être constamment un bienfait, est plus souvent, au contraire, une source de tourments. L'homme qui a une famille peut encore supporter les angoisses de la pauvreté, tant qu'il est là, au milieu d'elle, assumant la plus grosse part du fardeau. Mais quand on se sent près de descendre dans la tombe, et de laisser les siens en proie à la misère, qui frappe impitoyablement à la porte; quand on laisse après soi des fils, qu'on avait mis à l'école ou au collège, et qui ne pourront point achever l'éducation commencée; des filles, habituées au bien-être, et maintenant réduites à se faire institutrices, gouvernantes ou couturières; une femme, à laquelle incombe la charge de pourvoir non pas seulement à son propre entretien, mais aussi, peut-être, à celui de jeunes enfants; quand, enfin, on se sent dans l'impossibilité de supporter ou même de soulager une faible femme, vouée à un aussi rude combat; qu'elle plus douloreuse perspective, je le demande peut s'offrir à l'homme qui a quelque souci de l'âterir! La prudence et l'honneur font à tout homme un devoir sacré de sauvegarder contre d'aussi terribles calamités ceux qui ont mis en lui tout leur espoir. C'est ce que doit s'efforcer de faire tout homme honorable et prévoyant, en mettant, chaque année, quelque chose de côté pour les mauvais jours. Mais combien, parmi nous, ne peuvent réaliser qu'une très faible épargne. Joindre les deux bouts et éviter de faire des dettes; voilà, à peu près, tout ce que nous pouvons faire. Et si, à chaque fin d'année, la balance des profits et pertes laisse quelque chose à notre crédit, c'est si peu que, à la mort de celui qui gagne le pain de la famille, il reste à peine de quoi faire face aux premières nécessités.

(À suivre)

Le vapeur *Ibérie*, capitaine Sagols, de la C<sup>ie</sup> Bossière frères du Havre (ligne France-Canada), a mouillé sur rade samedi matin vers deux heures, et il en est reparti le lendemain, dimanche, à six heures du soir, pour St-Malo.

Se sont embarqués sur ce vapeur : M. René Bossière; M. J. Bruère; M<sup>me</sup> M. A. Burke; M. Georges Dupont; M<sup>me</sup> C. Grezet; M. A. Jagoret; M<sup>me</sup> A. Jagoret et ses deux enfants; M<sup>me</sup> L. Lacroix; M<sup>me</sup> M. C. Lacroix; M. Léon Lacroix; M. J. Rouard; M<sup>me</sup> J. Rouard; 33 intermédiaires et 191 de 3<sup>e</sup> classe.

Total : 236 passagers.

#### Actes de probité.

Il a été trouvé le 10 octobre 1887, par le sieur Dupas, sur le quai du Roncier, une bille de billard.

Le 12, par le sieur Lecoq, Joseph, dans la rue de Sézé, un caoutchouc de femme.

Ces objets sont déposés au bureau de police.

Chantelal, le but de ce voyage sur lequel le jeune homme avait énergiquement refusé de révéler le départ subit du marquis et du baron pour Versailles, ces recommandations en faveur d'un simple intendant; tout cela n'était pas naturel.

Cependant Prosper continuait son rêve.

Maintenant il revoyait Jeanne, il la pressait sur son sein et son amour chassant toutes les autres images qui le hantait, il souriait, et murmurait :

— Je t'aime, toi ! Je t'aime !

Il étendit ses bras comme pour mieux enlacer Jeanne, mais ses mains ne rencontrèrent que le corps voluptueux de son amante d'occasion.

— Ai-je longtemps dormi ? demanda-t-il. Mais oui, assez longtemps, répondit la baronne.

— Je rêvais ?

— En effet, et vous parliez tout haut.

— Ah ! et que disais je ? demanda vivement Prosper.

A la façon dont le Breton posa cette question, Mme de Bois Crancé comprit qu'elle était bien sur la trace du secret qu'on voulait lui celer ; ces phrases étranges entendues n'étaient pas provoquées par un cauchemar ! Cachant son émotion, elle répondit d'un air dégagé.

— Je n'ai pas compris ce que vous disiez, mais vous paraissiez agité.

— En effet, la fatigue.

L'*Indépendant* commence aujourd'hui le LIEUTENANT GAUTHIER, qui obtient dès son apparition, un si grand et si légitime succès.

Nos lecteurs liront donc certainement, avec beaucoup d'intérêt, ce récit de la vie d'un brave, et où se trouvent flagellés de main de maître, la tyrannie et les préjugés que la société veut imposer, sans merci, aux coeurs vraiment honnêtes.

L'auteur ayant écrit, dans la première page de l'exemplaire qu'il nous a envoyé, la dédicace suivante, la Rédaction du journal y est très sensible et l'en remercie.

A la Rédaction de l'*Indépendant*,  
des îles St-Pierre et Miquelon,

Hommage sympathique de l'auteur.

J. DE CAMPOS.

Paris, le 20 septembre 1887.

LE

#### LIEUTENANT GAUTHIER

EPISODE DE LA GUERRE DE CRIMÉE

par

JOSÉ DE CAMPOS

Nicolas Gauthier, Sergent-Major dans la Légion étrangère, était un beau garçon de vingt-six ans, à cheveux et moustaches noirs, et au teint pâle.

Ses grands yeux de même couleur, voilés par un fond de tristesse qui les rendait langoureux, avaient une expression de franchise et de bonté qui attirait la sympathie.

De stature au-dessus de la moyenne, avec de larges épaules, le Sergent Gauthier eût fait plutôt un excellent cuirassier qu'un fantassin. Mais comme il s'était engagé volontairement, il avait choisi l'arme qui lui convenait.

Un chagrin de famille ou d'amour, ainsi que son goût pour le noble métier de la guerre, lui firent quitter Paris pour aller en Afrique s'engager dans la Légion étrangère qui, comme on le sait, est toujours la première à entrer en combat et à commencer le feu.

A Constantine, où il était en garnison, les femmes le désiraient et les hommes l'enviaient. Et comment pouvait-il en être autrement, lorsqu'on voyait passer ce beau Sergent, portant l'uniforme avec dévouement, d'un air martial, avec une taille fine, bien planté, et des allures fières et majestueuses ?

Mais Nicolas Gauthier semblait ne pas faire attention à l'impression qu'il causait.

Bien qu'à sa pose fut arrogante, il était aussi simple et modeste que bienveillant et affable.

Bon soldat, subordonné à ses supérieurs, et indulgent avec ses inférieurs, tout le monde l'aimait à la Légion.

Un jour que Napoléon III passait une revue, l'Empereur arrêta son cheval devant le sous-officier Gauthier, demanda qui était ce beau gars; quinze jours après, il était nommé Sergent-Major, et dès lors, officiers, camarades et soldats, tous le considéraient avec respect.

Un grand chagrin devait peser sur Gauthier, car lorsque les devoirs du service militaire ne le retenaient plus à la

Et Prosper se rendormit, pendant que la baronne se demandait l'usage qu'elle ferait de la terrible révélation.

IX.

OU L'ON VOIT UN BARON CHEZ LE ROI ET UNE BARONNE CHEZ LA REINE.

Mme de Crancé eut vite arrêté un plan. Au petit jour, elle se leva et partit pour Versailles, où elle arriva à onze heures du matin.

Entrant dans le château, la baronne suivit la galerie, monta au premier étage où se trouvaient les appartements de leurs Majestés : dans la grande salle d'attente, les gens de la maison du roi, en habit de gardes nationaux, allaient et venaient : quelques-uns se groupaient dans les embrasures des croisées où ils discutaient les événements de la journée. Sur les banquettes de velours rouge, deux seuls seigneurs attendaient en causant à voix basse ; c'étaient le marquis de Chantelal et M. de Bois-Crancé.

(A suivre.)

#### FEUILLET DE L'INDÉPENDANT

N° 21

#### LES

#### BLANCS DE BRETAGNE

Par JEAN-BERNARD

#### VIII

#### UNE NUIT D'AMOUR.

Et elle appliqua sur les lèvres du jeune homme deux forts baisers qui lui firent couler une chaleur étrange dans tout le corps.

A ce moment, Prosper songea bien à Jeanne, mais tout novice qu'il fut en semblable matière, il n'avait pas la naïveté des amoureux mis à la mode de M. de Florian.

— Bah ! se dit-il, la baronne veut tâter de la Bretagne, soit ; là où le cœur n'a nulle prise, il n'y a pas de trahison.

Et il se livra à l'experte dame qui lui révéla, durant cette nuit, les douces voluptés seulement entrevues dans ses rêves d'adolescent.

Reproduction autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société des Gens de Lettres

caserne, au lieu d'aller au café et aux autres endroits que hantaient ses camarades, il sortait de la ville et, choisissant les parages les plus déserts, il se promenait, parlant souvent seul, donnant libre essor à sa pensée ou à son rêve.

Plus d'une fois, ses chefs, le rencontrant plongé dans sa mélancolie, fort éloigné des murailles, l'avertirent du danger qu'il courrait s'il était surpris par une de ces bandes d'indigents arabes qui rôdent autour des villes de l'Algérie, et font payer cher à chaque Européen qui tombe sous leur main, le joug qu'on leur fait subir.

Mais le lieutenant Gauthier aimait la solitude, et il était brave jusqu'à la témérité.

On ne connaissait rien de sa tristesse; on savait bien que sa mère venait de mourir, ainsi que l'indiquait le crêpe qu'il portait autour de son bras.

Cela avait pu augmenter son abattement, mais n'en était pas la cause, puisqu'il était antérieur à la perte de celle qui lui avait donné le jour.

La guerre avec la Russie venait d'être déclarée, Gauthier comme grand nombre d'officiers et sous-officiers qui s'ennuyaient de la vie monotone de garnison, s'empressa de demander à faire partie du corps d'armée qui allait être envoyé en Crimée. Du reste, le Ministre de la guerre avait désigné déjà en première ligne la Légion étrangère.

Le Sergent Gauthier fut ravi; dès ce jour on remarqua qu'il était un peu plus gai, et un léger sourire se montra sur ses lèvres.

Il ne tarda pas à se faire remarquer en marche et à se distinguer dans la bataille; il s'élançait à l'ennemi avec une bravoure et une impétuosité qui causaient l'admiration de tous.

Il reçut deux blessures qui furent compensées par une citation à l'ordre du jour et le grade de Sous-Lieutenant.

Gauthier s'était étroitement lié avec le Lieutenant Saussier, un autre héros qui avait reçu aussi le baptême du feu en Afrique, où il fit preuve d'un courage qui ne s'est jamais démenti et qui lui a valu les hautes fonctions qu'il a occupées et occupe encore. Ces deux soldats vaillants jusqu'à la témérité, se connurent; leurs braves cœurs se compriront et ils s'aimèrent comme deux frères.

(A suivre.)

### Etat-civil de Saint-Pierre

Du 23 septembre au 13 octobre 1887.

#### Naissances.

Lefèvre, Eugène-Emile, fils de Lefèvre, Pierre-Désiré, forgeron, et de Fleury. Zélie-Joséphine, sans profession, rue de l'Hôpital. — Barthéléty, Archibald-Richard, fils de Barthéléty, Benjamin, marin et de Clark, Maria, sans profession, rue Bissou. — Roger, Pierre-Louis-Eugène, fils de Roger, Joseph, constructeur, et de Letourneau, Marie, sans profession, rue Hautefeuille. — Cox, Ernest, fils de Cox, William, domestique et de Shepton, Annie, sans profession, route Iphigénie. — Rayne, Michel-François, fils de Rayne, Patrice, marin et de Cusick, Marianne, sans profession, rue de la Gentille.

#### Publications de mariage.

Vimont, André-Louis, commis-négociant, avec demoiselle Theberge, Anne-Marie-Joséphine, sans profession. — Gautier, Pierre-Joseph, sans profession, avec demoiselle Cauchard, Anastasie-Emilie-Elodie, sans profession.

#### Décès.

Rouget, Louis-Marie, marin, âgé de 21 ans, né à Pléneuf (Côtes du Nord). — Girard, Pierre-Célestin, marin, âgé de 40 ans, né à Saint Coulomb, (Ille-et-Vilaine). — Rouget, Florian-Mathurin, marin, âgé de 17 ans, né à Planguenoual, (Côtes du Nord). — Mesnil, François-Marie, ajusteur, âgé de 43 ans, né à Granville (Manche). — Poirier, Charles-Léon, âgé de 6 mois, né à St-Pierre.

### MOUVEMENTS du port de Saint-Pierre

#### BATIMENTS DE COMMERCE

Octobre. ENTREES.

7 (Sydney). Nancy Jane g. a. c: Penny, avec charbon pour M. G. Paturel.  
8 (Île du Prince Édouard). Cardigan, g. a. c. Hingley, avec bêtes à cornes et pommes de terre pour M. Ed. Poulin.  
— (Québec). Ibéria, vapeur f. c. Sagols, avec diverses marchandises pour M. A. Grezot.  
— (Pugwash). Nella, g. a. c. Kerley, avec foins pour M. Le Buf.  
— (Sydney). Larkspur, g. a. c. Lake, avec charbon pour M. G. Paturel.  
— (Glace-Bay). Rejoinder, g. a. c. Christopher, avec charbon pour M. Ch. Landry.  
12 (Bridge-water). Darling, g. a. c. Laty, avec planches pour MM. V<sup>e</sup> Fois Cordon et fils.

October. SORTIES.

5 (St-Servan). Cinq Frères, b.-g. fr. c. Godtard, avec 14,740 kg. huile et 15,100 kg. issues, chargé par M. Ch. Landry.  
— (St-Malo). Gaulois, b.-g. fr. c. Lesaulnier,

avec 72,050 kg. morue verte et 1,600 kg. issues, chargé par M. Jh. Chevalier.

— (St-Malo). Casimir Perrier, b.-g. fr. c. Hesry, avec 184,530 kg. morue verte et 1,200 kg. issues, chargé par M. E. Heude.

— (St-Brieuc). Sicié, b.-g. fr. c. Eveillard, avec 18,000 kg. issues, chargé par les Sécheries de Bouc.

— (St-Malo). Père Guignard, 3 m. fr. c. Ève, avec 16,000 kg. issues et 10,000 kg. huile, chargé par MM. Monier et Mellis.

6 (Cancal). Joséphine, g. fr. c. Adam, avec 12,000 kg. issues, chargé par MM. Monier et Mellis.

— (Bordeaux). Charles, sloop fr. c. Tremant, avec 66,495 kg. morue verte, chargé par MM. Comolet frères et les fils de l'aîné.  
— (Cancal). André, g. fr. c. Cadot, avec 35,000 kg. sel, chargé par MM. Riotteau et fils.

7 (St-Servan). Niagara, b.-g. fr. c. Beauville, avec 20,000 kg. issues et 9,200 kg. huile, chargé par MM. V<sup>e</sup> F. Cordon et fils.

— (St-Servan). Quatre-Frères, 3 m. fr. c. Oger, avec 3,250 kg. huile, chargé par M. Aug. Girardin.

— (St-Malo). St-Joseph, b.-g. fr. c. Morel, avec 164,560 kg. morue verte, chargé par M. H. Lecharpentier.

— (Granville). Hippolyte-Marie, b.-g. fr. c. Delechapt, avec 14,640 kg. huile et 15,793 kg. rouges, chargé par M. H. Lecharpentier.

8 (St-Malo). Victor-Hugo, b.-g. fr. c. Girault, avec 18,930 kg. capelan et 10,992 kg. huile, chargé par M. Jh. Clément.

— (St-Malo). Aimé, b.-g. fr. c. Desré, avec 84,865 kg. morue verte et 10,000 kg. issues, chargé par MM. Folquet et fils.

— (St-Servan). Martin-Pêcheur, b. fr. cap. Davy, avec 4000 kgs. issues, 2033 kgs. rouges chargé par MM. M<sup>a</sup> Guibert et fils.

— (St-Malo). Lyra, b. g. f. c. Gautier, avec 4000 kg. issues chargé par M. H. Mignot.

— (St-Malo). Ernestine, g. f. c. Rault, avec 23,000 kgs. issues chargé par les Sécheries de Bouc.

— (St-Malo). Elisa, 3 m. f. c. Rochefort, avec 12500 kg. huile et 5000 kgs. issues chargé par MM. Beust et fils.

— (Bordeaux). Marguerite, g. f. c. Dauphin, avec 179,520 kgs. morue verte chargé par M. L. Jourdan.

— (St-Malo). Ibéria, vapeur fr. c. Sagols, avec 5500 kgs. morue sèche, et 30000 kgs. issues chargé par M. A. Grezot.

10 (St-Servan). Albatros, b.-g. fr. c. Oger, avec 8,000 kg. issues et 7,920 kg. huile, chargé par M. A. Demalvain.

— (St-Malo). St-Jean, b.-g. fr. c. Grivel, avec 16,500 kg. rouges, chargé par MM. Béchet et You.

— (St-Brieuc). Rose, b. fr. c. Gaudu, avec 6,000 kg. issues, chargé par les Sécheries de Bouc.

11 (St-Martin). Due, b. fr. c. Caruel, avec 133,820 kg. morue verte, chargé par MM. Riotteau et fils.

### Marées de la semaine

JOURS DU MOIS.	JOURS DE LA SEMAINE	PLEINES MERS.		BASSES MERS.	
		matin.	soir.	matin.	soir.
15	s.	6	47	7	40
16	•	7	32	7	54
17	l.	8	16	8	37
18	m.	8	59	9	20
19	m.	9	42	9	54
20	j.	10	25	10	47
21	v.	11	09	11	32
				5	31
				5	54

Le gérant responsable, A. Lelandais.

### ANNONCES ET AVIS

#### A VENDRE

Une belle goëlette anglaise, 101 tonnes de jauge, construite en 1882, actuellement en cours de voyage.

S'adresser à M. J. ALLAIN.

On demande un ouvrier forgeron et un ouvrier serrurier.

S'adresser à Jean-Baptiste LAFITTE, Quai Américain  
Saint-Pierre et Miquelon.

#### ANGLO-AMERICAN TELEGRAPH CO (Limited)

#### Réduction dans le Tarif.

A compter du premier Octobre le prix des dépêches de St-Pierre pour tous bureaux du Télégraphe à Terre-Neuve (excepté pour les bureaux du Gouvernement) sera de cinquante cents pour dix mots et de quatre cents en plus par mot au-dessus de dix.

Pour tous les bureaux du Gouvernement le prix sera de vingt-cinq cents en plus par dix mots et de deux cents additionnels par chaque mot en plus.

Adresse et signature gratis.

# COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

## AGENCE DE SAINT-PIERRE

Les personnes désirant prendre passages sur les steamers de la COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE sont informées, qu'à l'avenir, des billets de toutes classes avec tous les renseignements nécessaires pourront leur être délivrés chez M. JULIUS HAMEL (Rue Joinville), agent de la Compagnie aux îles Saint-Pierre et Miquelon.

## SERVICES POSTAUX A GRANDE VITESSE

Entre PARIS, LE HAVRE et NEW-YORK

NUMÉROS des Voyages	PAQUEBOTS	CAPITAINES	DÉPARTS TOUS LES SAMEDIS	
			DU HAVRE	DE NEW-YORK
37	La Normandie	DE KERSABIEC, lieutenant de vaisseau *	27 août 3 heures soir.	
38	La Bourgogne	FRANGEUL, capitaine au long-cours *	3 septembre 9 heures matin.	10 septembre 10 heures matin.
39	La Champagne	TRAUB, lieutenant de vaisseau *	10 — 4 heure soir.	5 heures matin.
40	La Gascogne ..	SANTELLI, lieutenant de vaisseau *	17 — 8 heures matin.	11 heures matin.
41	La Bretagne ..	DE JOUSSELIN, lieutenant de vaisseau *	24 — 1 heure soir.	5 heures matin.
42	La Bourgogne	FRANGEUL, capitaine au long-cours *	1 <sup>er</sup> octobre 8 heures matin.	9 heures matin.
43	La Champagne	TRAUB, lieutenant de vaisseau *	8 — midi.	3 heures soir.
44	La Gascogne ..	SANTELLI, lieutenant de vaisseau *	15 — 6 heures matin.	9 heures matin.
45	La Bretagne ..	DE JOUSSELIN, lieutenant de vaisseau *	22 — midi.	3 heures soir.
46	La Normandie	DE KERSABIEC, lieutenant de vaisseau *	29 — 6 heures matin.	5 novembre 8 heures matin.
				12 — 2 heures soir.